



REGLEMENT & CHARTE DE BONNE CONDUITE

Pour le bon déroulement des activités, le règlement suivant s'applique et s'adresse à tous les participants. Chaque participant doit prendre connaissance de cette charte et confirme son approbation par sa signature avec mention « lu et approuvé ».

Point 1 - Identification et vaccination :

Afin de pouvoir participer aux activités, votre chien doit être en règle avec la loi Suisse ; pucé, vacciné, dédouané. Les chiens doivent être à jour de leur vaccin contre la rage et vermifugés. Ils doivent être en bonne santé, ne pas présenter de diarrhées, vomissements, toux ou blessures empêchant les contacts avec leurs congénères. En cas de doute, merci de nous en informer au plus vite.

Point 2 - Conditions d'admission :

Les humains doivent connaître et appliquer les notions de **l'éducation positive** afin de bien nous entendre durant les activités. Aucune méthode ni outils coercitifs n'est admis. Aucune forme de violence ou d'agressivité envers les chiens et les humains n'est toléré et est un motif d'exclusion immédiate sans remboursement.

Les humains viennent avec le matériel nécessaire ; harnais en Y, laisse 3 points, longe de 5 à 10 mètres, sachets pour ramasser les excréments, de l'eau et une gamelle pliable. Une muselière si c'est nécessaire et surtout une grande pochette et profusion de friandises. Un clicker et ou un marqueur vocal et un jouet.

Point 3 - Attitude :

Les clients sont respectueux des autres et de chaque niveau d'apprentissage de chacun. La collectivité permet le partage, l'entraide et l'évolution. Les commentaires sont constructifs et bienveillants.

Point 4 – Responsabilité :

Chaque humain est responsable de son chien, de son bien-être et du bon déroulement émotionnel durant l'activité. Il est impératif que l'humain informe autrui au fur et à mesure s'il y a des changements d'attitude et ou des informations importantes à savoir.

Le point se fait en début d'activité, en ayant soigneusement laissé les chiens dans la voiture. Après le briefing, les binômes pourront se retrouver pour débiter l'activité.

À tout moment, les chiens doivent pouvoir être rappelés et ou rattachés s'ils étaient en libre. Une distance d'environ 2m (ou à définir ensemble) est à respecter pour chaque binôme.

Durant toute l'activité, les chiens sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. En cas de litiges les responsabilités civiles privées seront sollicitées respectivement et aucun tort n'est alloué à Laurence Garin.

Point 5 – Paiement :

Le paiement se fait par Twint ou en espèce au plus tard en début d'activité, sauf en cas de réservation requise, auquel cas un paiement d'avance est nécessaire.

Point 6 – Désistement :

En cas d'empêchement et ou de maladie, merci de prévenir au plus vite ou en tout cas 48h avant. Si la place ne peut pas être reprise par un autre participant, le montant de l'inscription est dû.

Point 7 – Réseaux Sociaux :

Le Propriétaire autorise à publier des photos de lui et ou de son chien sur les réseaux sociaux tels que Instagram, Facebook, Site internet, Newsletter. Nous ne pouvons pas être tenus responsables en cas d'utilisation frauduleuse de la photographie par un tiers. Si vous souhaitez être floutés ou ne pas apparaître sur les photos ou vidéos, merci de le faire savoir au début de l'activité ainsi je cadrerai les photos et vidéos en conséquence.

Point 8 – Non-responsabilité :

Toutes les précautions sont prises durant les balades, les cours et toutes les autres activités canines, ceci afin d'éviter tout problème avec et entre les chiens. Malgré la prise de ces précautions, l'organisatrice des activités, Laurence Garin, ne peut être tenu responsable en cas d'accident provoqué par l'un des chiens et ou l'un des participants.

Par ma signature, je reconnais avoir pris connaissance du règlement et de la charte de bonne conduite.

Genève, le

Ci-après le détenteur du chien : Nom et prénom et signature

Prénom du chien présent pour l'activité